

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **2023**

14 AVRIL 2023



LE GROUPE

COMPOSITION DU BUREAU

- **Rodolphe BELMER, Président**
- **Pierre-Alain GERARD, Directeur Général Adjoint Finances, Stratégie et Achats**
- **Sébastien FRAPIER, Directeur Juridique, Secrétaire de l'assemblée**

Scrutateurs :

- **BOUYGUES SA**
- **Second actionnaire ayant le plus grand nombre de voix et ayant accepté d'être scrutateur**

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



RODOLPHE BELMER - PDG



ORLA NOONAN



SCDM – CHARLOTTE BOUYGUES



OLIVIER ROUSSAT



OLIVIER BOUYGUES



MARIE ALLAVENA



BOUYGUES SA - PASCAL GRANGÉ



CATHERINE DUSSART



MARIE-AUDE MOREL
Représentant des Salariés
Actionnaires



SOPHIE LEVEAUX
Représentant des salariés



FARIDA FEKIH
Représentant des salariés

11 MEMBRES

POST AG - 11 MEMBRES – 50 % DE FEMMES

INDÉPENDANT

ELUES

MANDAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Cette présentation contient des informations à caractère prévisionnel.

Ces informations qui expriment des objectifs établis sur la base des appréciations et estimations actuelles de la Direction générale du Groupe, restent subordonnées à de nombreux facteurs et incertitudes, qui pourraient conduire à ce que les chiffres qui seront constatés diffèrent significativement de ceux présentés à titre prévisionnel.

TF1 ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les informations à caractère prévisionnel présentées dans cette présentation. Aucun élément de cette présentation ne constitue une invitation, une incitation ou une offre d'investir ou de souscrire ou acheter des actions TF1 ou d'autres valeurs mobilières.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- **Assemblée Générale réunie sur 1^{ère} Convocation**
- **Quorum nécessaire pour la tenue d'une AGO & AGE atteint**
- **Etat de la feuille de présence (Votes par correspondance et Pouvoirs au Président)**

DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- **Le Document d'Enregistrement Universel (DEU) contenant les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale Mixte est consultable depuis le 9 mars 2023 sur le site internet de la société www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs/Espace Actionnaires/Assemblée Générale.**
- **Les documents et renseignements ont été mis tenus à la disposition des actionnaires en vue de l'Assemblée sur le site internet de la société www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs/Assemblée Générale.**

LISTE DES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- le communiqué du 24 mars 2023 précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale,
- les insertions publiées au BALO du 15 février et du 29 mars 2023,
- les insertions publiées dans LES ECHOS du 15 février et du 29 mars 2023,
- l'insertion publiée dans le journal LEXTENSO du 29 mars 2023
- la brochure d'avis de convocation et la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative et aux représentants du Comité Social Economique, le 29 mars 2023,
- la copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes le 29 mars 2023 et les accusés de réception,
- le document d'enregistrement universel 2022 (9 mars 2023),
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration (partie ordinaire),
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- les délégations accordées au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Conseil d'Administration sur les rémunérations des mandataires sociaux au titre de 2022, comprenant la rémunération du Président Directeur Général et le rapport sur les stock-options et actions de performance,

LISTE DES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

- le rapport du Conseil d'Administration sur les principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2023,
- le descriptif du programme de rachat d'actions,
- le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale,
- les comptes individuels de l'exercice 2022 comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes,
- le projet d'affectation du résultat,
- les comptes consolidés de l'exercice 2022 comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes,
- les rapports des commissaires aux comptes et du vérificateur indépendant,
- la liste des Administrateurs et de leurs fonctions dans d'autres sociétés, ainsi que la fiche de renseignements pour les Administrateurs dont le renouvellement de mandat ou la nomination figure à l'ordre du jour,
- le bilan social,
- le montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées,
- la liste des actions nominatives des dons, de parrainage et de mécénat,
- le nombre d'actions et de droits de vote au jour de l'avis de réunion,
- la liste des actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance, ainsi que les attestations des intermédiaires habilités,
- le texte des résolutions,
- les statuts.

ORDRE DU JOUR PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022,
3. Affectation du résultat de l'exercice 2022 et fixation du dividende,
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce,
5. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Rodolphe Belmer, au titre de son mandat de Directeur Général à compter du 27 octobre 2022,
6. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Gilles Péliesson, au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration à compter du 27 octobre 2022,
7. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Gilles Péliesson, au titre de son mandat de Président Directeur Général jusqu'au 27 octobre 2022,
8. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du code de commerce,
9. Approbation de la politique de rémunération de M. Rodolphe Belmer, au titre de son mandat de Directeur Général jusqu'au 13 février 2023 et de Président Directeur Général à compter du 13 février 2023,
10. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs,
11. Ratification de la nomination par cooptation de M. Rodolphe Belmer en qualité d'Administrateur,
12. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administrateur de M. Olivier Bouygues,
13. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administratrice de Mme Catherine Dussart,
14. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, dans la limite de 10% du capital social.

ORDRE DU JOUR PARTIE EXTRAORDINAIRE

15. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues,
16. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,
17. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
18. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offres au public visées à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,
20. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée sans droit préférentiel de souscription des actionnaires,

ORDRE DU JOUR PARTIE EXTRAORDINAIRE

21. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires,
22. Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, hors offre publique d'échange,
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société,
24. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,
25. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la durée du mandat des Administrateurs représentant les salariés,
26. Création d'un nouvel article 16 des statuts de la Société intitulé « Censeur »,
27. Pouvoirs pour dépôts et formalités.



LE GROUPE

RÉSULTATS ANNUELS 2022

INTRODUCTION

**Leader en parts
d'audience**

FRDA <50

33,6%

↗ +0,1pt vs. 2021

25-49 ans

30,5%

↗ +0,3pt vs. 2021

Chiffre d'affaires

↗ **+3,3%**

Taux de marge
opérationnelle courante

12,6%

Excédent financier

326 M€

↗ +127 M€

**LEADERSHIP ET
SOLIDITÉ FINANCIÈRE**



RODOLPHE BELMER
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



1 | **MÉDIA**
LEADERSHIP SUR LE LINÉAIRE ET RÉSULTATS
PROMETTEURS SUR LE NON-LINEAIRE

2 | **NEWEN STUDIOS**
DE NOUVEAUX TALENTS CRÉATEURS DE VALEUR

3 | **RÉSULTATS FINANCIERS**
DES RÉSULTATS DÉMONTRANT NOTRE SOLIDITÉ
FINANCIÈRE ET NOTRE FLEXIBILITÉ

4 | **PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**
RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT RSE

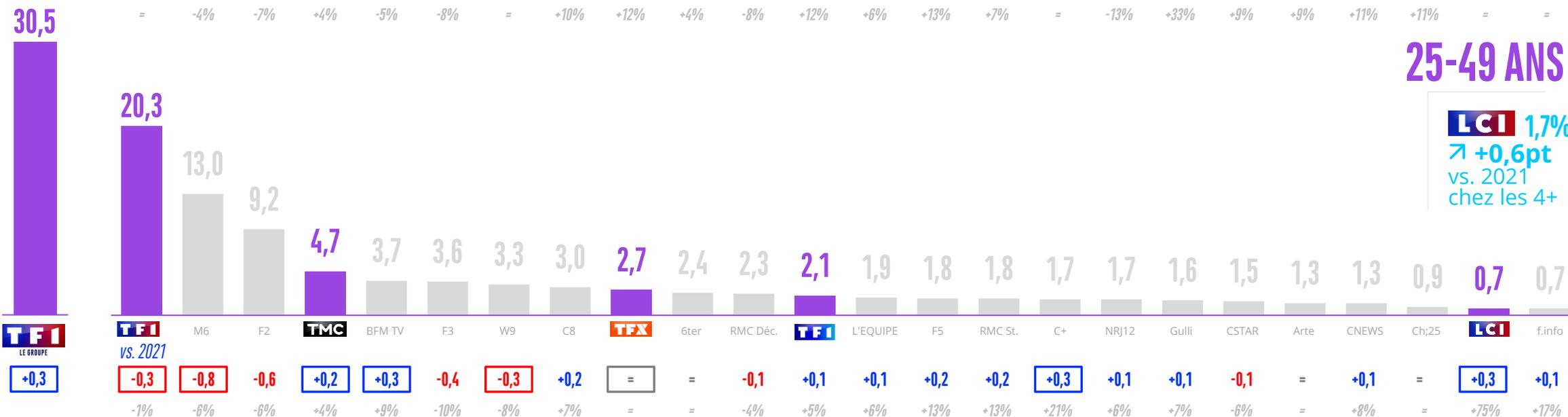
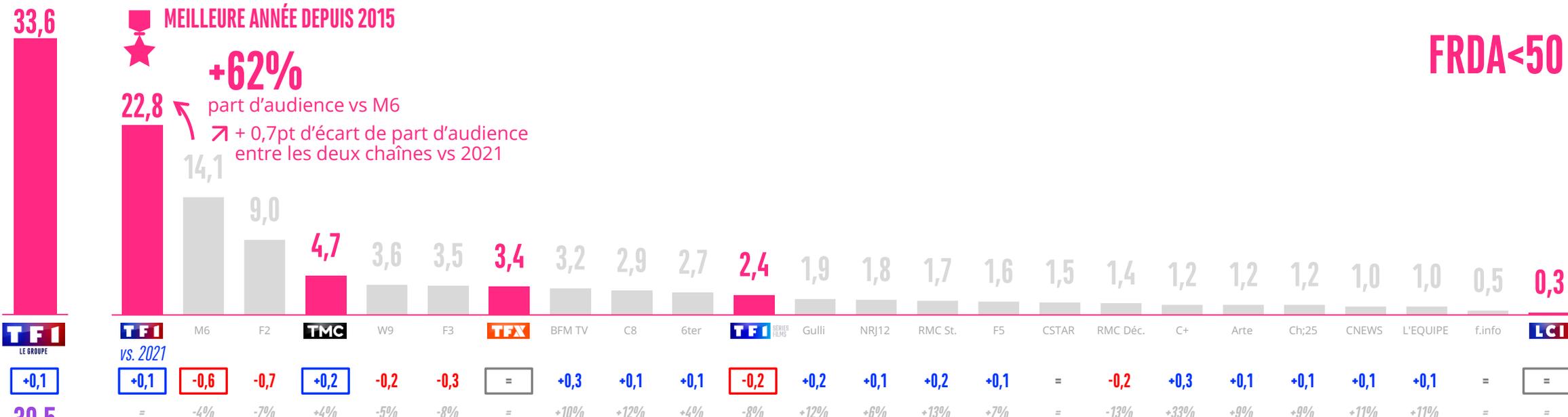
5 | **PERSPECTIVES**
RENFORCEMENT DE NOTRE PROPOSITION DE
VALEUR



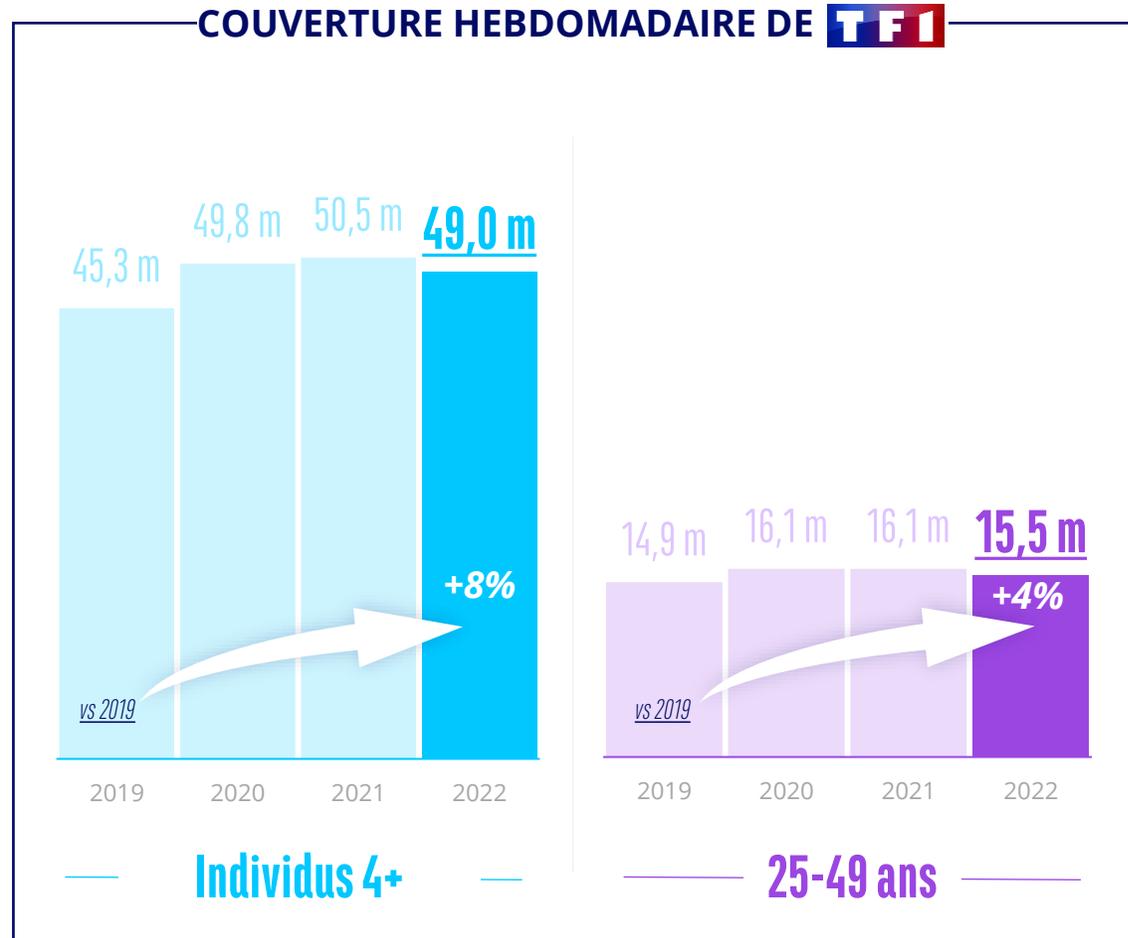
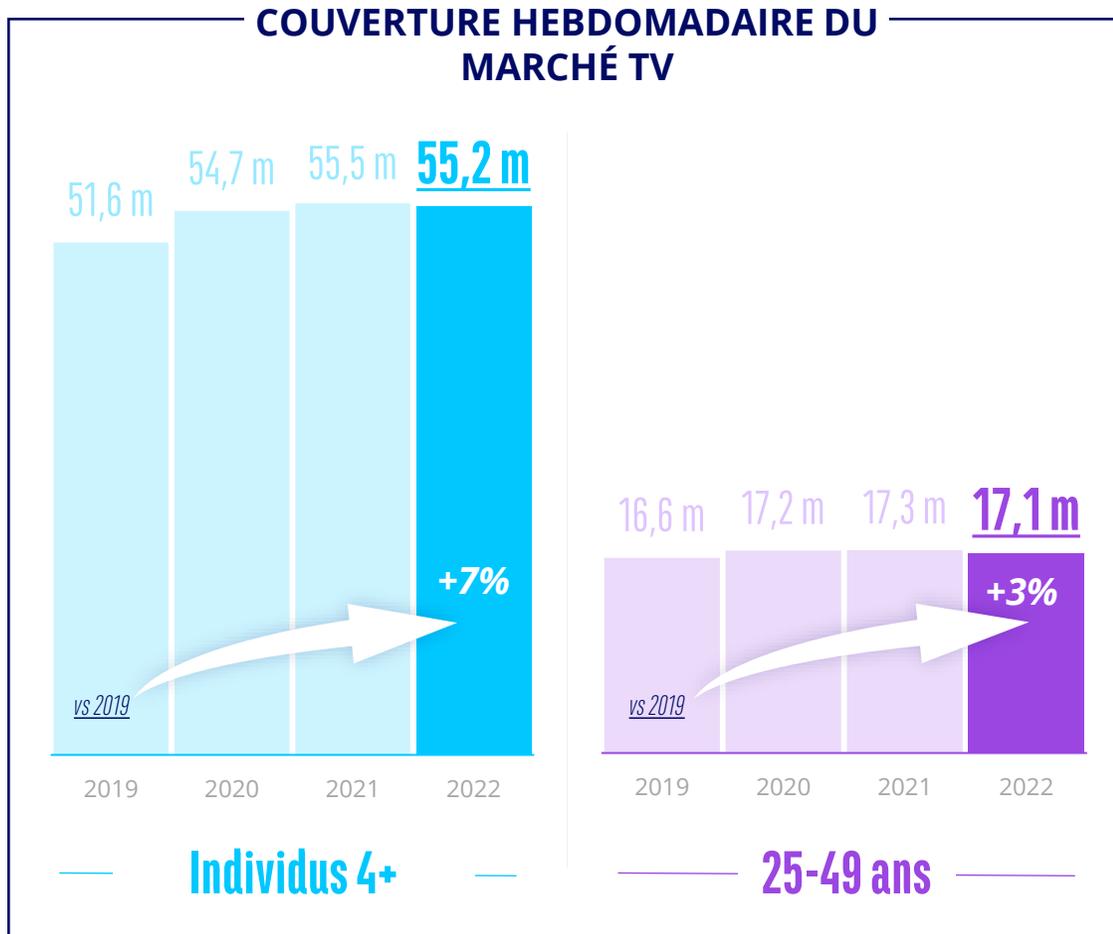
MÉDIA

**LEADERSHIP SUR LE
LINEAIRE ET RESULTATS
PROMETTEURS SUR LE
NON-LINEAIRE**

DES PARTS D'AUDIENCE RECORDS SUR LES CIBLES COMMERCIALES



UNE COUVERTURE PUISSANTE POUR LA TÉLÉVISION ET POUR TF1



TF1, LA CHAÎNE DES GRANDS RENDEZ-VOUS

SEULE CHAÎNE À RASSEMBLER
PLUS DE 7 MILLIONS DE
TELESPECTATEURS DANS TOUS LES GENRES

77 DES 100 MEILLEURES
AUDIENCES CHEZ LES 4+

81 DES 100 MEILLEURES
AUDIENCES CHEZ LES FRDA<50

90 DES 100 MEILLEURES
AUDIENCES CHEZ LES 25-49 ANS

SPORT



*COUPE DU MONDE
DE LA FIFA 2022*

24,1 M de
téléspectateurs pour
la finale, soit la
meilleure audience
historique pour un
programme TV
80,9% de part
d'audience chez les 4+

INFORMATION



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

7,5 M de
téléspectateurs pour
le débat de l'entre-
deux-tours

DIVERTISSEMENT



STAR ACADEMY

**Meilleure relance
depuis 2012** pour un
programme de
divertissement sur les
cibles commerciales
52% de part d'audience
chez les FRDA<50
**Record historique
chez les 15-34 ans**
62% de part d'audience

FICTION FRANÇAISE



HPI

Meilleure audience TV
pour une fiction
française avec
10,9 M de
téléspectateurs
7 des 15 meilleurs
audiences TV

UNE OFFRE DIFFÉRENCIANTE AVEC NOS CHÂÎNES TNT

LCI



ANNÉE RECORD POUR LCI

Part d'audience record

1,7%

chez les 4+

↗ +0,6 pt

TMC



TMC LEADER DE LA TNT

Sur les cibles commerciales

Audiences records

4,7% de part

d'audience chez les 25-49 ans, les FRDA<50 et les 15-34 ans

Jusqu'à 2,5 M

de téléspectateurs pour *Quotidien*, record historique et meilleure audience TNT en 2022

MY TFI | RÉSULTATS PROMETTEURS DANS LE DIGITAL

30
MEILLEURS
REPLAYS DE 2022

26 M *catch-uppers* mensuels
↗ +18% vs **france.tv**
↗ +56% vs **6play**

Chiffre d'affaires publicitaire
↗ **+17%**



+3 M
d'inscrits
grâce à la coupe du monde de la FIFA 2022

Volume horaire

50%
PROGRAMMES ISSUS
DU LINÉAIRE

50%
CONTENUS SPECIFIQUES
AU DIGITAL

Audience



95%
PROGRAMMES ISSUS DU LINÉAIRE

5%
CONTENUS SPECIFIQUES
AU DIGITAL

PART DU NON LINÉAIRE DANS LE VISIONNAGE TOTAL



7,5 M
Applications téléchargées
↗ +60% vs 2021

dont

- 3,4 M** Apple (x2 vs. 2021)
- 3,9 M** Android (+26% vs. 2021)



*catch-up J+1, timeshifting, enregistrements privés, catch-up J+7

CIRCULATION DES CONTENUS



LINÉAIRE



MY TF1

15%

De l'audience des émissions quotidiennes réalisée en non-linéaire

NON-LINÉAIRE

120 M Vidéos vues



FLEXIBILITÉ SUR LES COÛTS

DANS UNE ANNÉE DE DIFFUSION DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

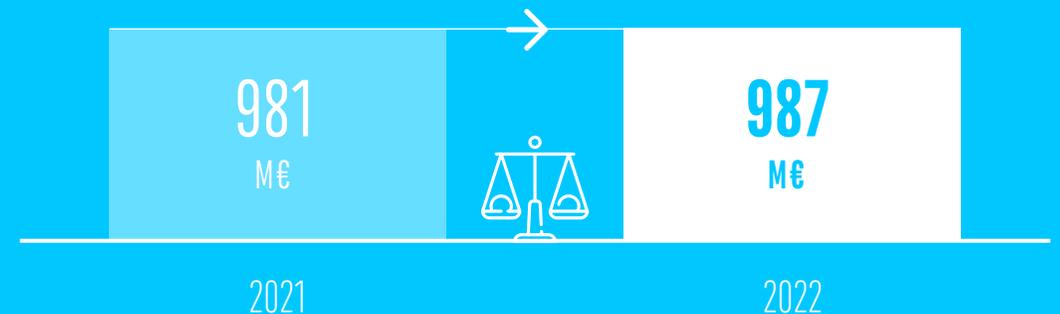


FIFA WORLD CUP Qatar 2022

LE GROUPE A MONTRÉ SE FLEXIBILITÉ SUR SA BASE DE COÛTS DE GRILLE

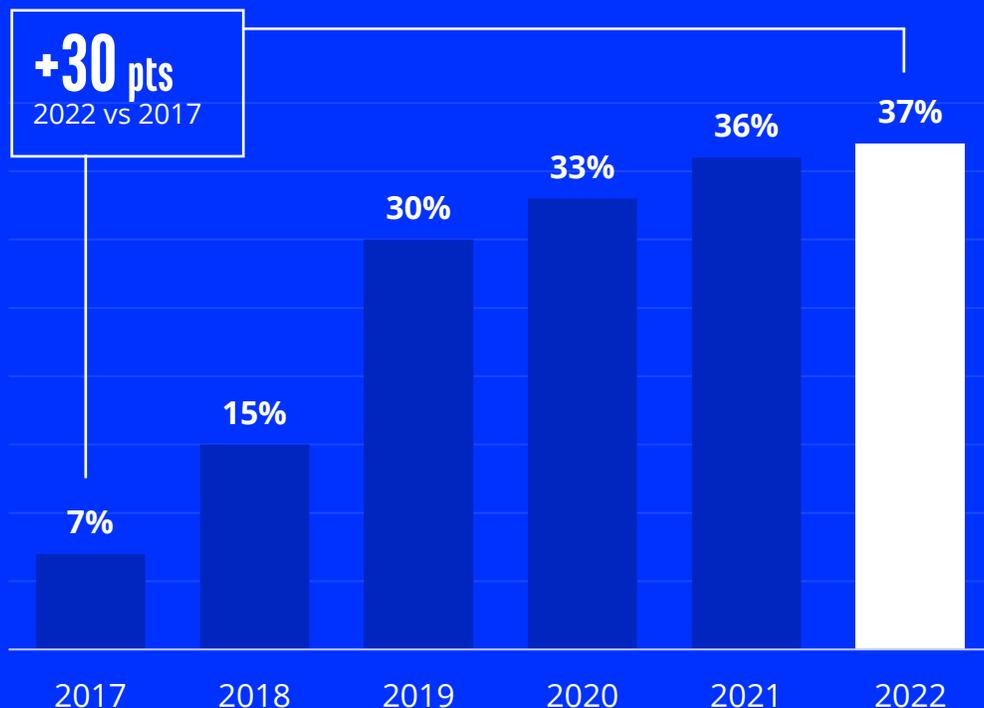
➔ **+0,6%** EN 2022
VS 2021

COÛTS DES PROGRAMMES





PART CROISSANTE DES OFFRES DATAISÉES DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DIGITAL



EXPLOITER LA DATA AFIN D'AMÉLIORER NOTRE PROPOSITION DE VALEUR

Data first party

MY TFI

Partenariats avec des grandes enseignes

FNAC DARTY

INFINITY
ADVERTISING



NEWEN STUDIOS

DES NOUVEAUX TALENTS
CRÉATEURS DE VALEUR

FICTIONS

TELFRANCE



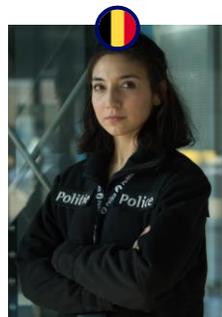
Demain Nous Appartient

RINGSIDE STUDIOS



Liaison

DE MEN SEN



Lost Luggage

FLARE ENTERTAINMENT



Funeral For A Dog

anagram



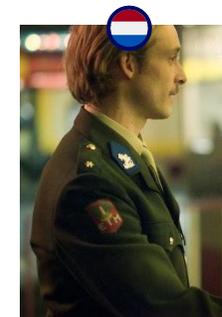
Thin Blue Line

anagram



Ammo

COLUMN FILM



Legacy

DOCUMENTAIRES

CAPA



Wagner, L'armée de l'ombre de Poutine

rise FILMS



All That Breathes

RealDiva



The Territory

TÉLÉFILMS

BLUE REEL ONE



Her Magical Christmas Still

ANIMATION

Blue Spirit



Les Mystérieuses Cités d'Or

TÉLÉ-RÉALITÉ

iZen



Insiders

THOMAS OCANA
CAPA SPAIN



Journaliste d'investigation espagnol récompensé par de nombreux prix notamment 3 Emmy Awards dans plusieurs catégories

TEDDY LEIFER
RISE FILMS



Producteur de documentaires primés dont *All that breathes* nominé aux Oscars en 2022, *The Invisible War* nominé aux Oscars en 2013 et *Icarus*, lauréat des Oscars en 2018

ANNE KOLBJORSEN
ANAGRAM



Productrice à l'origine de *Maniac* (2018) diffusé sur Netflix

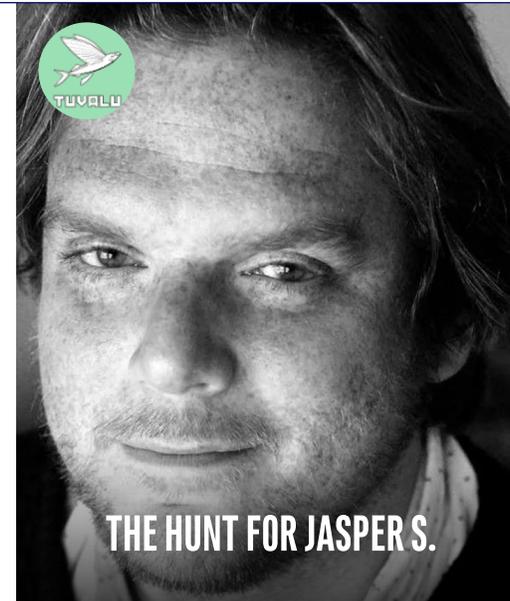
VANESSA DJIAN
DAI DAI FILMS



Productrice connue pour l'adaptation de films issus du théâtre, tels que *Edmond* et *Adieu Monsieur Haffman*

Livré au T3

Livraison en 2023



**ÇARNET DE COMMANDES
À UN NIVEAU ÉLEVÉ**

>2 000 HEURES

TAILLE CRITIQUE ATTEINTE

UN SAVOIR-FAIRE

MULTI-GENRES UNIQUE

**DORÉNAVANT, PRIORITÉ DONNÉE À LA
CROISSANCE ORGANIQUE**

**CROISSANCE
ORGANIQUE
+13,7%
EN 2022**



RÉSULTATS FINANCIERS

DES RÉSULTATS
DEMONTRANT NOTRE
SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET
NOTRE FLEXIBILITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2022

(M€)	2022	2021	VAR.M€	VAR.%
MÉDIA	2 079,8	2 091,5	(11,7)	-0,6%
<i>CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE*</i>	<i>1 668,9</i>	<i>1 694,1</i>	<i>(25,2)</i>	<i>-1,5%</i>
<i>DONT CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE DIGITAL*</i>	<i>128,2</i>	<i>142,5</i>	<i>(14,3)</i>	<i>-10,0%</i>
<i>DONT CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE MYTF1</i>	<i>90,3</i>	<i>77,3</i>	<i>13,0</i>	<i>16,8%</i>
<i>DONT AUTRE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE DIGITAL*</i>	<i>37,9</i>	<i>65,2</i>	<i>(27,3)</i>	<i>-41,9%</i>
<i>AUTRE CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>411,1</i>	<i>397,4</i>	<i>13,7</i>	<i>3,4%</i>
NEWEN STUDIOS	427,9	335,6	92,2	27,5%
<i>FRANCE</i>	<i>174,4</i>	<i>174,4</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0%</i>
<i>INTERNATIONAL</i>	<i>253,5</i>	<i>159,0</i>	<i>94,5</i>	<i>59,4%</i>
<i>REVENUS JEUX, MUSIQUE, SPECTACLES**</i>	<i>0,0</i>	<i>2,2</i>	<i>(2,2)</i>	<i>-100,0%</i>
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL***	2 507,7	2 427,1	80,6	3,3%

* Déconsolidation de Unify Publishers à compter d'octobre 2022

** Pôle maintenu dans le secteur jusqu'à sa cession en avril 2021

*** Hors effet périmètre, le chiffre d'affaires 2022 est en hausse de 3,6%

En norme IFRS 16

COÛT DES PROGRAMMES*

(M€)	2022	2021	VAR.M€	VAR.%
FICTIONS / TÉLÉFILMS / SÉRIES / THÉÂTRE	(309,5)	(357,2)	47,7	-13,4%
DIVERTISSEMENT	(273,9)	(261,8)	(12,2)	4,6%
INFORMATION	(139,4)	(135,5)	(3,9)	2,8%
FILMS	(142,2)	(142,7)	0,5	-0,3%
SPORTS	(110,0)	(69,4)	(40,6)	58,4%
JEUNESSE	(12,2)	(14,5)	2,3	-15,7%
TOTAL	(987,0)	(981,0)	(6,0)	0,6%

*L'indicateur coût des programmes, qui se substitue à partir du 31/03/21 à l'indicateur coût des programmes des 5 chaînes, intègre le coûts des activités délinéarisées (MYTF1, LCI Digital) ainsi que celui des chaînes thématiques (TV Breizh, Ushuaïa TV, Histoire TV). L'ancien indicateur "Coût des programmes 5 chaînes" est publié jusqu'à l'arrêté à fin décembre 2021

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR

(M€)	2022	2021	VAR.M€	VAR.%
MÉDIA	269,0	304,6	(35,6)	-11,7%
<i>TAUX DE MARGE</i>	<i>12,9%</i>	<i>14,6%</i>	<i>-</i>	<i>-1,6PT</i>
NEWEN STUDIOS	47,2	38,6	8,6	22,3%
<i>TAUX DE MARGE</i>	<i>11,0%</i>	<i>11,5%</i>	<i>-</i>	<i>-0,5PT</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT *	316,2	343,2	(27,0)	-7,9%
<i>TAUX DE MARGE</i>	<i>12,6%</i>	<i>14,1%</i>	<i>-</i>	<i>-1,5PT</i>

* A fin décembre 2021, le résultat opérationnel courant intégrait 29,5 M€ de crédit d'impôt éditeur.
Hors crédit d'impôt éditeur, le résultat opérationnel courant serait en hausse de 2,5 M€, soit +0,8%

COMPTE DE RÉSULTAT 2022 CONSOLIDÉ

(M€)	2022	2021	VAR.M€	VAR.%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	2 507,7	2 427,1	80,6	3,3%
TOTAL COÛT DES PROGRAMMES*	(987,0)	(981,0)	(6,0)	-0,6%
AUTRES CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(1 198,5)	(1 097,4)	(101,1)	-9,2%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	322,2	348,7	(26,5)	-7,6%
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS INCORPORELS RECONNUS LORS DES ACQUISITIONS	(6,0)	(5,5)	(0,5)	-9,1%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	316,2	343,2	(27,0)	-7,9%
TAUX DE MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	12,6%	14,1%	-	-1,5PT
TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS	(15,0)	(10,3)	(4,7)	45,6%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	301,2	332,9	(31,7)	-9,5%
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2,6)	(1,5)	(1,1)	73,3%
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(11,7)	(8,5)	(3,2)	37,6%
IMPÔTS	(56,3)	(70,4)	14,1	-20,0%
QP RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	(48,6)	(28,5)	(20,1)	70,5%
RÉSULTAT NET	182,0	224,0	(42,0)	-18,8%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	176,1	225,3	(49,2)	-21,8%

*L'indicateur coût des programmes, qui se substitue à partir du 31/03/21 à l'indicateur coût des programmes des 5 chaînes, intègre le coût des activités délinéarisées (MYTF1, LCI Digital) ainsi que celui des chaînes thématiques (TV Breizh, Ushuaia TV, Histoire TV). L'ancien indicateur "Coût des programmes des 5 chaînes" est publié jusqu'à l'arrêt à fin décembre 2021.

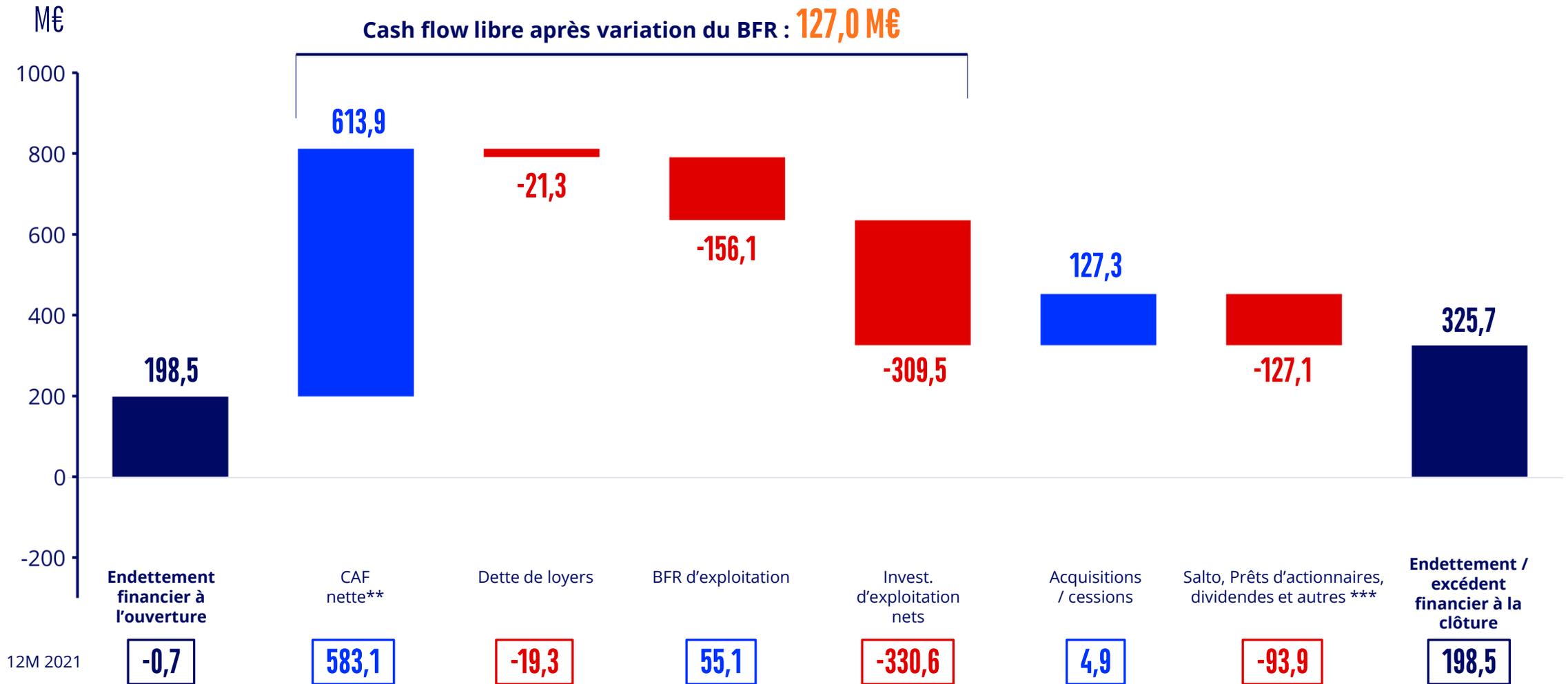
BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF CONSOLIDÉ (M€)	31 DÉC.2022	31 DÉC.2021	VAR.M€
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	1 331,0	1 476,1	(145,1)
TOTAL ACTIFS COURANTS	2 311,9	2 245,5	66,4
TOTAL ACTIF	3 642,9	3 721,6	(78,7)

PASSIF CONSOLIDÉ (M€)	31 DÉC.2022	31 DÉC.2021	VAR.M€
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 863,8	1 766,9	96,9
<i>DONT CAPITAUX PROPRE PART DU GROUPE</i>	<i>1 862,9</i>	<i>1 768,1</i>	<i>94,8</i>
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS	230,9	229,1	1,8
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 548,2	1 725,6	(177,4)
TOTAL PASSIF	3 642,9	3 721,6	(78,7)

EXCÉDENT NET (+) / DETTE NETTE (-) HORS OBLIGATIONS LOCATIVES	325,7	198,5	127,2
EXCÉDENT NET (+) / DETTE NETTE (-) Y COMPRIS OBLIGATIONS LOCATIVES	251,4	134,8	116,6

ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE (HORS IMPACT IFRS 16*)



*Avant impact des obligations locatives

**CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés

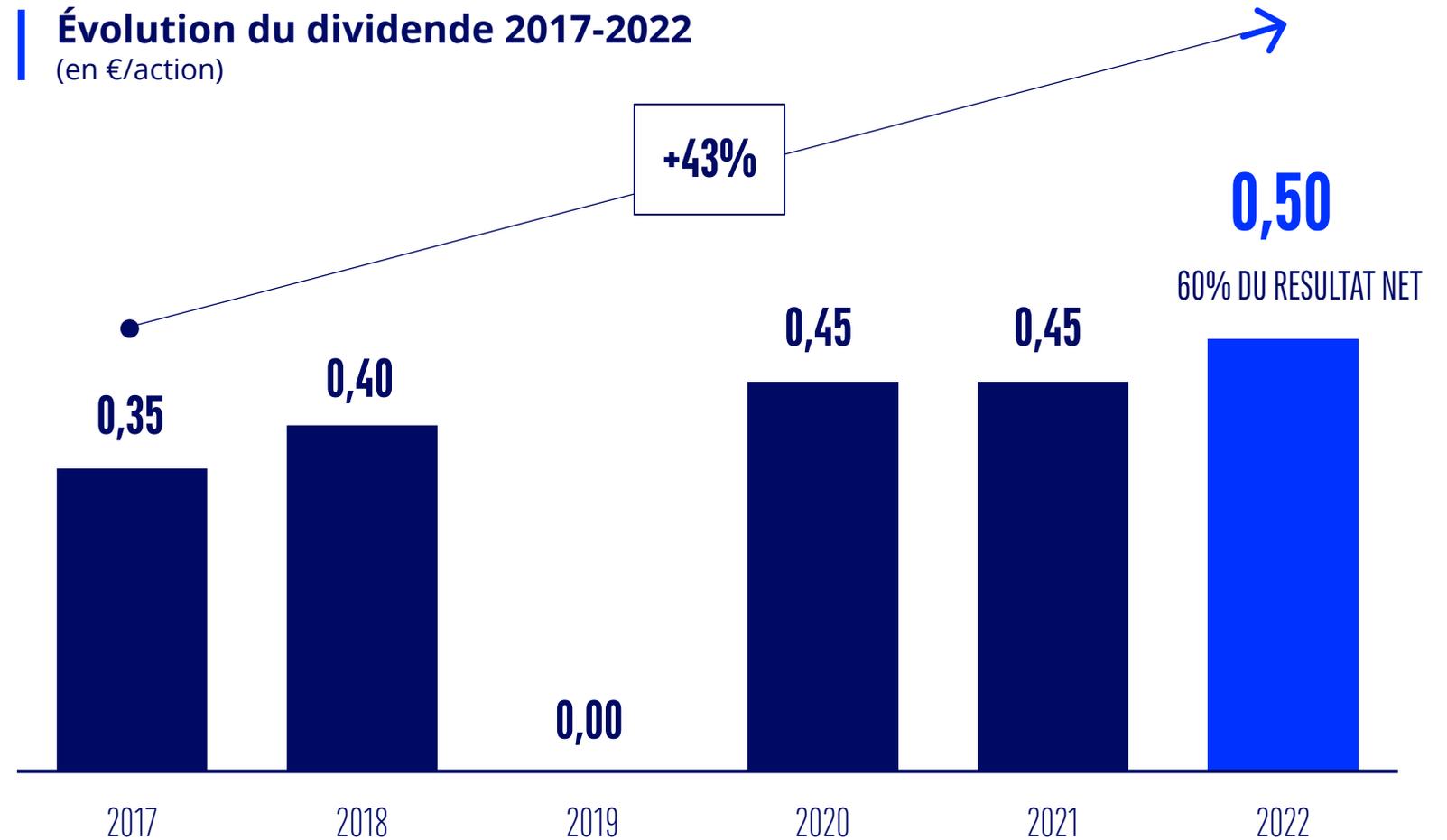
***Inclut l'acquisition d'immobilisations financières, variations des prêts

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

| 105,2 M€*

| 0,50 €**
PAR ACTION

Évolution du dividende 2017-2022
(en €/action)



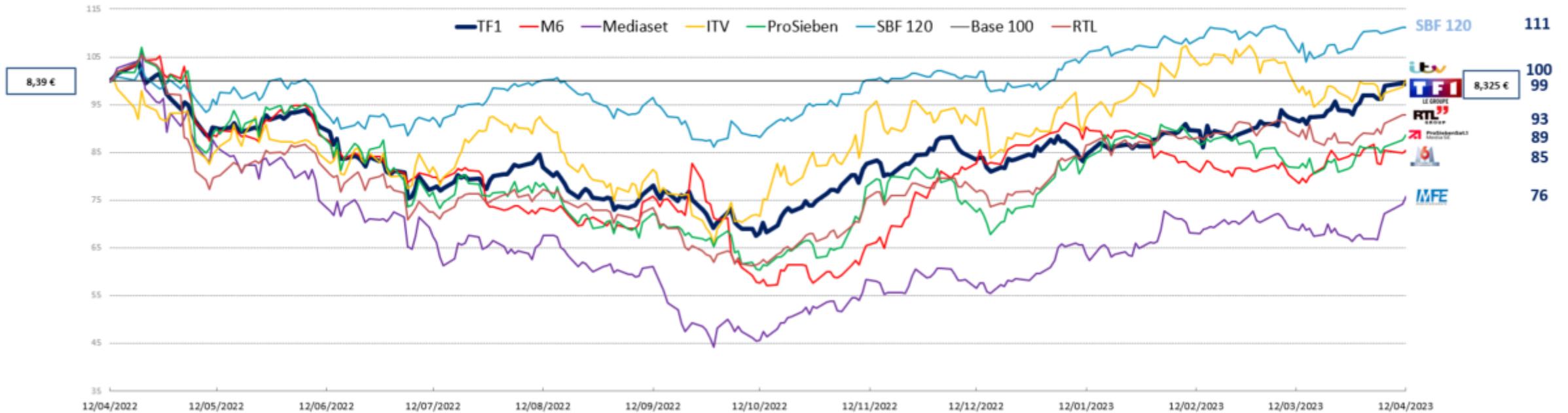
*Sur la base du nombre d'actions du capital de TF1 au 31/12/2022 : 210 485 635

**Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2023

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE TF1 ET DE SES PAIRS

DU 12/04/2021 AU 12/04/2022 FIN DE SÉANCE

Du 12/04/2022 au 12/04/2023 fin de séance





PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

RENOUVELLEMENT DE
NOTRE ENGAGEMENT
RSE

RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT RSE



ENJEUX DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



ENJEUX SOCIAUX ET
SOCIÉTAUX



ENJEUX ÉTHIQUES



ENGAGEMENT DE RÉDUCTION DE 30%
DES ÉMISSIONS CARBONE À HORIZON
2030

1/3 des salariés formés aux enjeux de la
transition écologique



FÉMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES
48,3%

de femmes dans le Comité
Management Groupe en 2022

(+20 pts vs. 2015)



DIVERSITÉ DANS LES CONTENUS



SESSIONS DE FORMATION SUR LA
DIVERSITÉ ET LE RGPD

LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
DU GROUPE EST RECONNUE PAR LES
PRINCIPALES AGENCES DE NOTATION

MOODY'S | ESG

CLASSÉE 1^{ÈRE} ENTREPRISE

du secteur *Broadcasting & Advertising*

MSCI 

 NOTE AA

S&P Global

Global Sustainability
Yearbook 2022



PERSPECTIVES

**RENFORCEMENT DE
NOTRE PROPOSITION
DE VALEUR**

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

MAXIMISER LA VALEUR DE NOTRE INVENTAIRE LINÉAIRE GRÂCE À NOTRE OFFRE DE CONTENUS PREMIUM ET UN *REACH* TOUJOURS PLUS DIFFÉRENCIANT



SE POSITIONNER COMME LA PREMIÈRE PLATEFORME DE *STREAMING* GRATUIT EN FRANCE

- FAIRE LEVIER DE LA PUISSANCE DE LA LIGNE ÉDITORIALE POUR ACCÉLÉRER DANS LE DIGITAL
- MAXIMISER LA VALEUR DE L'INVENTAIRE DIGITAL PAR LE RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE DATA



PÉRENNISER LA DYNAMIQUE DE NEWEN STUDIOS PRINCIPALEMENT PAR CROISSANCE ORGANIQUE



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION



PIERRE-ALAIN GÉRARD

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
FINANCES, STRATÉGIES ET ACHATS



CLAIRE BASINI

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
EN CHARGE DES ACTIVITÉS BtoC



VALÉRIE LANGUILLE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
RELATIONS HUMAINES ET RSE



JULIE BURGUBURU

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



ACCÉLÉRATION DANS LE DIGITAL



TAUX DE MARGE PROCHE DE 2022 *

**Taux de marge opérationnelle courante des activités*



POLITIQUE DE DIVIDENDES EN CROISSANCE OU STABLE

APPEL À CANDIDATURES ARCOM : RENOUVELLEMENT DE LA FREQUENCE TF1



INVENTER LA TELEVISION DE DEMAIN



INFORMER TOUS LES FRANCAIS



FAIRE RAYONNER LA CREATION FRANCAISE



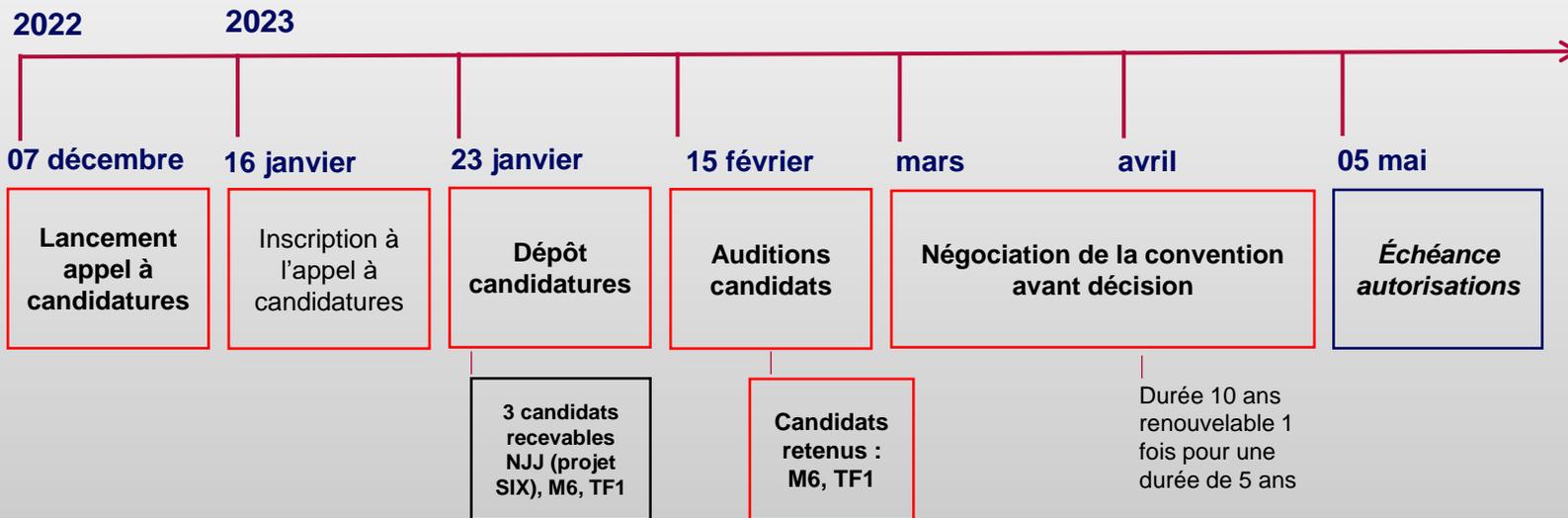
NOURRIR LE LIEN SOCIAL



ETRE UNE ENTREPRISE RESPONSABLE



ETRE LA MAISON DE TOUS LES TALENTS





RAPPORT DU COMITE DE SELECTION ET DES REMUNÉRATIONS

INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS



Orla Noonan

RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2022

- *Gilles Pélisson a été dirigeant mandataire social du 1^{er} janvier 2022 au 27 octobre 2022 ; les principes de rémunération sont les suivants :*
 - Une rémunération fixe + une rémunération variable
 - Un bonus de long-terme
 - Retraite additive consentie au dirigeant, dont l'attribution est soumise à des conditions de performance (droits compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence selon l'atteinte d'objectifs décomposés en objectifs TF1 pour 0,46 % du salaire de référence et Bouygues pour 0,46 % du salaire de référence)
 - Pas d'indemnité de prise, cessation ou changement de fonction
 - Pas d'indemnité de non-concurrence
 - Pas de rémunération variable différée
 - Contrat de travail avec Bouygues (la rémunération est versée par Bouygues et refacturée à TF1)

- *Rodolphe Belmer est dirigeant mandataire social depuis le 27 octobre 2022*
 - *Les principes de rémunération de Rodolphe Belmer ont été conservés identiques à ceux de Gilles Pélisson, excepté le régime de retraite additive auquel Rodolphe Belmer n'est pas éligible en 2022.*

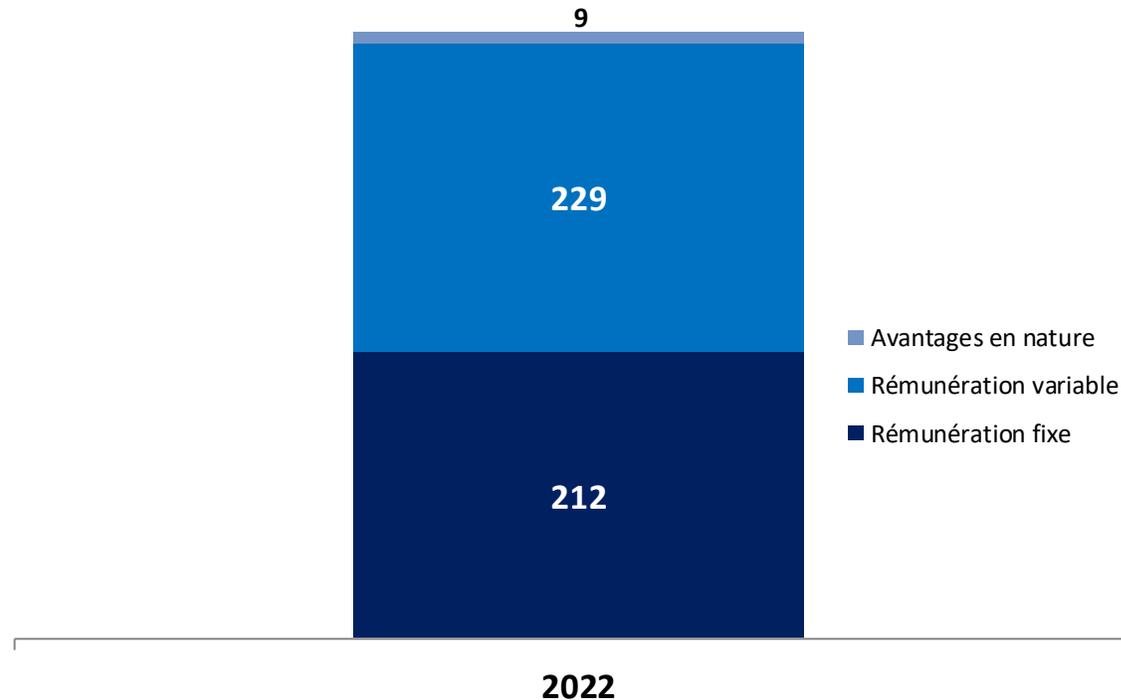


RÉMUNÉRATION DE RODOLPHE BELMER EN 2022

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°5

- Une rémunération fixe annuelle de 212 307€, au titre de la période allant du 27 octobre au 31 décembre 2022 (soit 920 000€ en base annuelle, montant identique à celui de Gilles Pélisson)
- Une rémunération variable de 229 212€, représentant 144 % de la rémunération fixe, les critères quantitatifs et qualitatifs ayant été atteints
- Des avantages en nature pour un montant de 8 652€

RÉMUNÉRATION BRUTE DUE AVANT IMPÔT (k€)

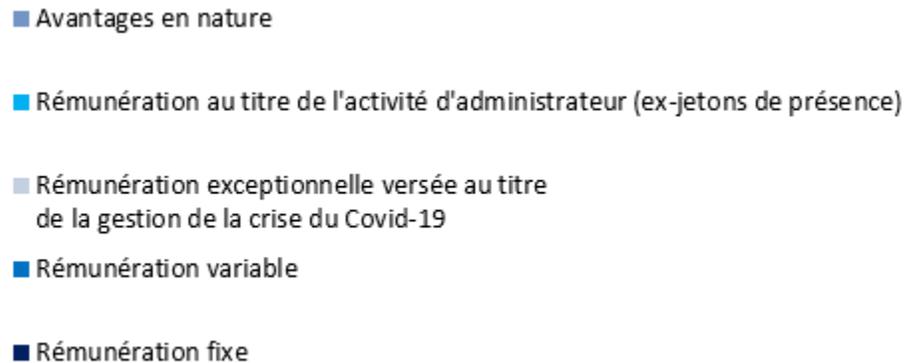


RÉMUNÉRATION DE GILLES PÉLISSON EN 2022

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°7

- Une rémunération fixe de 756 774€, au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 27 octobre 2022 (soit 920 000€ en base annuelle, inchangée depuis sa prise de fonction en 2016)
- Une rémunération variable de 1 089 376€, représentant 144 % de la rémunération fixe, les critères quantitatifs et qualitatifs ayant été atteints
- Des avantages en nature pour un montant de 31 698€
- Une rémunération au titre de l'activité d'administrateur pour 21 000€
- Une retraite additive : les droits générés en 2022 s'élèvent à 0,87 % du salaire de référence, les critères de performance ayant été partiellement atteints

RÉMUNÉRATION BRUTE DUE AVANT IMPÔT (k€)

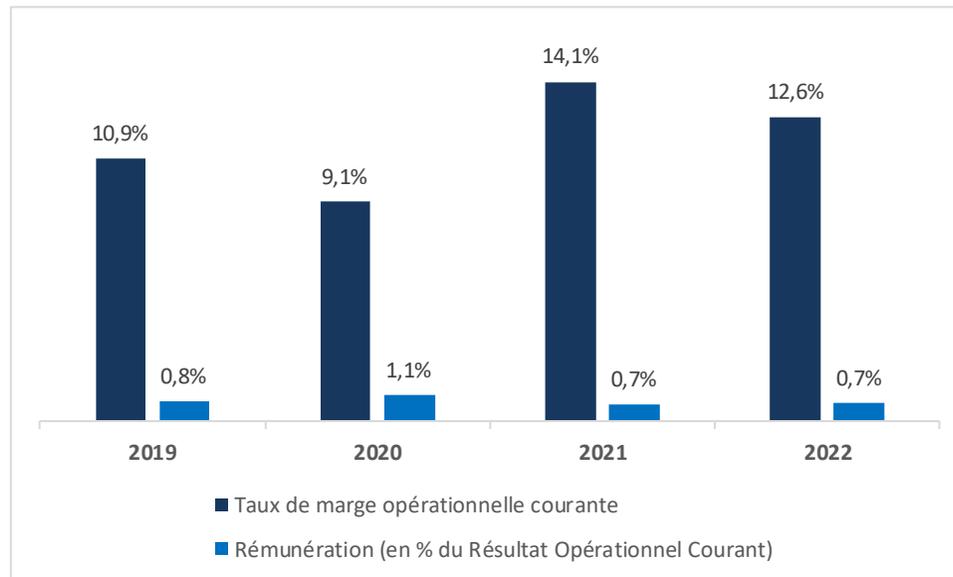


UNE RÉMUNÉRATION EN LIGNE AVEC LES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE ET LA VALEUR CRÉÉE

Le Conseil a notamment pris en compte les éléments suivants:

- Les performances de l'entreprise et notamment le niveau de marge opérationnelle courante élevé, supérieur à 2019
- La solide situation de trésorerie
- Les bons résultats du groupe en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

ÉVOLUTION DU TAUX DE MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE ET DE LA RÉMUNÉRATION AUX DIRIGEANTS*



Excédent financier

326 M€

+127 M€



*Pour 2022, somme des rémunérations de Gilles Pélisson et Rodolphe Belmer

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

- Gilles Pélisson et Rodolphe Belmer n'ont pas bénéficié d'options de souscription d'actions TF1 en 2022
- Gilles Pélisson a bénéficié de 35 000 options de souscription d'actions Bouygues en 2022, tout comme en 2021
- Gilles Pélisson a été attributaire, au cours de l'exercice 2022, de 20 000 actions de performance Bouygues qui seront livrées en 2025 sous condition de présence et de l'atteinte de critères de performance appréciées sur trois ans



PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2023

- Une rémunération fixe stable.
- Les critères quantitatifs et qualitatifs relatifs à la part variable sont partiellement modifiés. Le critère lié à la performance de Newen est remplacé par un critère sur la stratégie de désendettement. Tous les critères sont liés à la performance du groupe TF1.
- La performance extra-financière de l'entreprise (responsabilité sociale et environnementale, performance managériale, conformité) est prise en compte dans la politique de rémunération du dirigeant mandataire social, à hauteur de 40% de la rémunération fixe.
- La rémunération variable théorique maximale est de 170 % de la rémunération fixe totale si la performance est supérieure à l'objectif, ce qui reste inchangé par rapport à 2022.
- Attribution d'une retraite additive sous conditions de performance (droits compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence, selon l'atteinte d'objectifs décomposés en objectifs TF1 pour 0,46 % du salaire de référence et Bouygues pour 0,46 % du salaire de référence).



DÉTAIL DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2023

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°9

P1

Évolution, par rapport au plan, du cash-flow libre¹ du groupe TF1

- 20 % de la rémunération fixe si l'objectif est atteint, jusqu'à 30% s'il est dépassé

P2

Évolution, par rapport au plan, de l'excédent/endettement financier net du groupe TF1

- 20 % de la rémunération fixe si l'objectif est atteint, jusqu'à 25% s'il est dépassé

P3

Évolution, par rapport au plan, du taux de marge opérationnelle courante du groupe TF1

- 30 % de la rémunération fixe si l'objectif est atteint, jusqu'à 35% s'il est dépassé

P4

Évolution, par rapport au plan, du résultat net part du groupe consolidé² du groupe TF1

- 20 % de la rémunération fixe si l'objectif est atteint, jusqu'à 25% s'il est dépassé

P5

Stratégie de désendettement : Excédent financier net du groupe TF1

- 15 % de la rémunération fixe si l'objectif est atteint

P6

Critères extra-financiers (conformité, RSE et performance managériale)

- 40 % de la rémunération fixe si l'objectif est atteint

(1) Cash-flow libre avant variation du BFR d'exploitation et du BFR lié aux immobilisations d'exploitation. Cet indicateur sera retraité des éléments exceptionnels

(2) Cet indicateur sera retraité des éléments exceptionnels

Si l'objectif est dépassé ou s'il n'est pas atteint, la part variable varie linéairement à l'intérieur d'une fourchette (voir p. 110 DEU 2022).

L'addition des six parts variables en tout état de cause ne peut dépasser un plafond global fixé à 170 % de la rémunération fixe.

- Faculté laissée au Conseil d'Administration, de décider le versement d'une rémunération exceptionnelle, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce.



PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°10

- L'enveloppe annuelle des rémunérations des mandataires sociaux a été fixée lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003 à hauteur de 350 000 € ; la répartition étant laissée à l'initiative du Conseil d'Administration.
- Le montant des rémunérations allouées aux Administrateurs a été modifié à compter du 1er avril 2021 par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale du 15 avril 2021. Il reste inchangé :
 - rémunération allouée à chaque Administrateur de 21 000 € par an ;
 - rémunération allouée à chaque membre du Comité d'Audit de 12 000 € par an ;
 - rémunération allouée à chaque membre du Comité de Sélection des Rémunérations de 7 000 € par an ;
 - rémunération allouée à chaque membre du Comité de l'Ethique, de la RSE et du Mécénat de 7 000 € par an ;
 - rémunération complémentaire allouée à chacun des Présidents des trois Comités de 3 000€ par an.

Ces nouveaux montants de rémunération ne dépasseront pas en 2022 le montant global de l'enveloppe de 350 000€.

- Cette enveloppe est distribuée à hauteur de 70 % en fonction de la présence aux séances du Conseil et Comités et 30 % au titre de la responsabilité des administrateurs.
- Montant total brut et avant impôts versé aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 : 348 788€.





RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS EMIS PAR LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2022

■ Pour la partie ordinaire de l'Assemblée Générale

- Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)
- Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)
- Rapport sur les conventions réglementées (4^{ème} résolution)

■ Pour la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale

- Rapport sur la réduction du capital (15^{ème} résolution)
- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions)
- Rapport sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (24^{ème} résolution)

■ Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ Justification des appréciations - Points clés de l'audit

Nous avons estimé comme points clés de l'audit :

- L'évaluation des titres de participation ;
- Les programmes et droits ;
- Les recettes publicitaires Antenne

Notre rapport décrit pour chacun des risques identifiés, les réponses que nous avons apportées dans nos contrôles face à ces risques.

■ Vérifications du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PAGES 278 À 282 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022 (2ÈME RÉOLUTION)

■ Opinion

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

■ Justification des appréciations - Points clés de l'audit

Nous avons estimé comme points clés de l'audit :

- Les programmes et droits ;
- Les recettes publicitaires Média ;

Notre rapport décrit pour chacun des risques identifiés, les réponses que nous avons apportées dans nos contrôles face à ces risques.

■ Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

PAGES 96 À 97 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022 (4ÈME RÉOLUTION)

■ **Objet**

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

■ **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Autorisés par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

- Convention de services communs avec la société Bouygues (exercice 2023)
- Convention d'utilisation de l'avion détenu par la société Airby (exercice 2023)

■ **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale**

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- Convention de services communs avec la société Bouygues (exercice 2022)
- Convention d'utilisation de l'avion détenu par la société Airby (exercice 2022)

RAPPORTS PRÉSENTÉS POUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PAGES 331 ET 334 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

■ Rapports sur les délégations au Conseil d'Administration relatives à :

- La réduction du capital (15^{ème} résolution)
- L'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (24^{ème} résolution)

■ Conclusion

Nos diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités de ces opérations décrites dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur ces opérations.

RAPPORTS PRÉSENTÉS POUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PAGES 332 À 333 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

■ Rapport sur les délégations au Conseil d'Administration relatives à :

- L'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (16^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions)

■ Conclusion

Nos diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités de ces opérations décrites dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

Le rapport du Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante :

- ce rapport ne comporte pas la justification des modalités de détermination du prix des titres de capital à émettre dans la limite de 10 % du capital social par an dans le cadre de la dix-neuvième résolution. En conséquence, nous ne pouvons pas donner notre avis sur les modalités de calcul de ce prix d'émission ;
- par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des seizième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.



QUESTIONS ÉCRITES DES ACTIONNAIRES



RÉSOLUTIONS: PRESENTATION ET VOTE

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022

Bénéfice net : 135 861 449,87euros

PARTIE ORDINAIRE

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022

Bénéfice net part du Groupe : 176,1 millions d'euros

PARTIE ORDINAIRE

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2022 et fixation du dividende

- **Bénéfice distribuable :**
 - Bénéfice net de l'exercice : 135 861 449,87 €
 - Report à nouveau : 345 248 520,73 €
- **Affectation proposée :**
 - Distribution d'un dividende de 0,50 € par action, soit un dividende global de 105 242 817,50 €
 - Affectation du solde, soit 375 867 153,10 € au report à nouveau

PARTIE ORDINAIRE

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce

- Convention de services communs avec Bouygues
- Convention destinée à l'utilisation des avions détenus par la société Airby

PARTIE ORDINAIRE

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Rodolphe Belmer au titre de son mandat de Directeur Général à compter du 27 octobre 2022

PARTIE ORDINAIRE

SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Gilles Pélisson au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration à compter du 27 octobre 2022

PARTIE ORDINAIRE

SEPTIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2022 à M. Gilles Pélisson au titre de son mandat de Président Directeur Général jusqu'au 27 octobre 2022

PARTIE ORDINAIRE

HUITIÈME RÉOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du code de commerce

PARTIE ORDINAIRE

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de M. Rodolphe Belmer au titre de son mandat de Directeur Général jusqu'au 13 février 2023 et de Président Directeur Général à compter du 13 février 2023

PARTIE ORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

PARTIE ORDINAIRE

ONZIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination par cooptation de M. Rodolphe Belmer en qualité d'Administrateur

- Directeur général depuis le 27 octobre 2022
- Nommé Administrateur par cooptation par le Conseil d'administration du 13 février 2023
- Président Directeur général depuis le 13 février 2023

- Autres mandats exercés au sein du groupe TF1 : Président Administrateur de la Fondation d'entreprise TF1, membre du comité stratégique de Play Two (SAS), Président Délégué de Télé Monte-Carlo – TMC (Monaco)
- Autres mandats exercés en dehors du groupe TF1 : Président de la Fondation créée par la SACD Auteurs Solidaires, Président du Festival Séries Mania

PARTIE ORDINAIRE

DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administrateur de M. Olivier Bouygues

- Administrateur depuis le 12 avril 2005
- Taux d'assiduité aux réunions du Conseil : 100%
- Autres mandats exercés en dehors du groupe TF1 : Administrateur de Bouygues SA*, Administrateur de Bouygues Telecom, Censeur de Bouygues Construction, membre du Conseil de Bouygues Immobilier, Président de SCDM Domaines, Président et Administrateur de Heling, Président Directeur général de Seci (Côte d'Ivoire)

* société cotée

PARTIE ORDINAIRE

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'Administratrice de Mme Catherine Dussart

- Administratrice depuis le 18 avril 2013
- Taux d'assiduité aux réunions du Conseil et des Comités : 100%
- Membre du Comité de Sélection et des Rémunérations
- Présidente du Comité de l'Éthique, de la RSE et du Mécénat

- Autres mandats exercés en dehors du groupe TF1 : Gérante de Catherine Dussart Production-CDP

PARTIE ORDINAIRE

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, dans la limite de 10% du capital social

PARTIE EXTRAORDINAIRE

QUINZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

PARTIE EXTRAORDINAIRE

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offres au public visées à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, hors offre publique d'échange

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 10 des statuts concernant la durée du mandat des Administrateurs représentant les salariés

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

Création d'un nouvel article 16 intitulé « *Censeur* »

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION Pouvoirs pour dépôts et formalités



MERCI DE VOTRE ATTENTION